



Le 12 mai 2020

Le point sur la COVID-19 : Centre correctionnel de Whitehorse

La Direction des services correctionnels (la Direction) travaille avec diligence pour répondre à la pandémie mondiale de COVID-19 en constante évolution. Au cours des derniers mois, la Direction a pris un certain nombre de précautions pour réduire le risque d'exposition et de transmission du virus au Centre correctionnel de Whitehorse (CCW). Les grandes lignes des pratiques en amont qui ont été adoptées au CCW et par les Services correctionnels communautaires ont déjà été publiées dans des comptes rendus le 23 mars 2020 et le 1^{er} avril 2020.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Direction a adopté une approche prudente visant à garantir la santé et la sécurité du personnel correctionnel, des clients et du public tout en assurant la prestation de services essentiels de manière aussi humaine que possible. Cette approche a été élaborée en consultation avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles et a été guidée par les recommandations du bureau du médecin hygiéniste en chef ainsi que par le principe voulant que l'on recoure aux mesures les moins privatives de liberté.

La Direction continue de surveiller et d'évaluer l'évolution rapide de la pandémie de COVID-19 avec grand soin pour s'assurer que sa réponse est judicieuse dans les circonstances et proportionnelle au niveau de risque existant à mesure que surviennent de nouveaux développements. L'approche prudente qui a été mise en œuvre vise à concilier les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité avec les valeurs qui sous-tendent la prestation des services correctionnels, notamment la dignité, le respect et la légalité.

Étant donné qu'au 1^{er} mai 2020, tous les cas confirmés de COVID-19 au Yukon s'étaient rétablis et aucun nouveau cas n'avait été signalé, la Direction a pris des mesures pour que son approche reflète la situation actuelle dans le territoire. Par exemple :

- À compter du 5 mai 2020, la personne affectée à la réception du Centre reprendra ses fonctions à son poste habituel;
- À compter du 12 mai 2020, les détenus pourront de nouveau recevoir des visites personnelles à 17 h 45 et à 19 h durant la semaine;

- Afin de protéger les détenus, ces visites se dérouleront de façon sécurisée, c'est-à-dire qu'une barrière physique séparera les visiteurs des détenus pour empêcher la transmission de gouttelettes et les contacts directs. Avant d'entrer au CCW, tous les visiteurs devront utiliser un désinfectant pour les mains. Avant d'autoriser la visite, les employés du Centre poseront à chaque visiteur une série de questions de contrôle relatives à la COVID-19. Seulement deux visiteurs seront autorisés par période de visite et des mesures seront prises pour garantir le maintien d'une distance physique entre les visiteurs. Des produits désinfectants seront placés des deux côtés de l'aire des visites afin de permettre à chacun de nettoyer la zone avant la visite. Étant donné qu'il sera difficile pour les employés du Centre de respecter la distance physique prescrite lorsqu'ils accompagnent les visiteurs jusqu'au lieu des visites, on leur fournira l'équipement de protection individuelle approprié.
- Comme les visites personnelles au CCW seront encore limitées, chaque détenu sera encore autorisé à faire gratuitement un appel téléphonique de 20 minutes par jour.

À mesure que la situation entourant la pandémie évolue, la Direction des services correctionnels poursuivra une approche prudente afin de maintenir un juste équilibre entre les risques possibles pour la santé et la sécurité et son obligation de fournir des services essentiels de la façon la plus humaine possible.

Cordialement,



Andrea Monteiro
Directeur des Services correctionnels